

## La mise sous tutelle d'un ami

## Par Estelle F, le 15/05/2012 à 15:16

## Bonjour!

j'ai un ami qui va etre mit sous tutelle

et j'ai vraiment le sentitment que ses filles et sa soeur vont le spolier de ses biens Il est vrai qu'il est dans un etat qui nessecite une aide a domicile

C'est un homme qui boit et qui oublie de s'alimenter mais sa tete fonctionne bien , sa famille veut le mettre dans une maison de retraite a 52 ans et pour cela veut vendre tout ces biens, mais que va t'il faire si il va mieux et qu'il veut rentrer chez lui, je suis inquitte pour lui, je suis choquée quand je vois la mise sous tuteelle et que les biens qui vont etre vendu, il n'etait au courant de rien , ont t'ils le droit de faire ca? Peut on stopper la mise sous tutelle , Existe t' il d'autres alternatives? Sa famille est comme des rats qui vont manger le morceau de fromage grand V,J ai besoins de conseils rapidement la mise sous tutelle est en cour!!! Merci

Par Estelle F, le 15/05/2012 à 15:25

J'ai besoins de reponses!!!! Merci

Par Estelle F, le 15/05/2012 à 16:43

Personne n'est la??